



Déclaration liminaire du CSAL- Formation spécialisée du 03/07/2023.

Nous voici donc réunis pour cette seconde réunion de la Formation Spécialisée de la DNEF, instance qui remplace le CHS-CT inter-directionnel.

Nous nous sommes déjà exprimés le 14 avril 2023, lors de la réunion « inaugurale » de ce nouveau dispositif que nous considérons être un recul des prérogatives et des moyens des élus du personnel.

Nous noterons que cette seconde réunion se tiendra sans que le règlement intérieur n'ait été discuté et validé. Il est vrai que la loi qui a modifié ces instances représentatives du personnel ne date que du 6 août 2019. Curieusement les choses vont beaucoup plus vite pour la réforme des retraites...

Le contexte actuel est celui d'une crise politique profonde, issue de trop d'années de détricotage systématique de nos acquis sociaux et d'attaques continues contre le service public et les mécanismes de solidarité, avec aujourd'hui un président et un gouvernement qui jouent avec le feu en œuvrant contre la volonté d'une très large majorité de la population et d'une écrasante majorité des salariés et retraités.

Le conflit sur la réforme des retraites en est emblématique. Il constitue la partie visible d'un iceberg qui fait dériver notre pays, à travers le contournement de nos institutions représentatives comme à travers la répression du mouvement social. Marqueur de cet état de décomposition de notre démocratie et pour la seconde fois consécutive dans son rapport 2022, la France a été classée par The Economist comme une démocratie défailante.

Pour la CGT Finances Publiques, la réforme des retraites est inutile et injuste.

C'est une violence supplémentaire faite aux travailleurs et travailleuses et la façon dont le pouvoir les méprise altère leur état d'esprit. Dans les bureaux, c'est un sujet de discussion majeur. Nous pourrions aussi parler des collègues qui ont déjà déposé leur demande de départ en retraite et qui devront sans doute la retirer au risque de se voir pénalisés. Mais encore, s'il n'y avait que ce sujet d'inquiétude là...

Nous rappelons également l'urgence sociale de la revalorisation salariale et indemnitaire ainsi que l'urgence de l'amélioration des conditions de travail et

de l'emploi à travers, notamment, une réelle diminution du temps de travail sans perte de rémunération.

Dans notre « belle » DGFIP 2.0, les agents continuent de souffrir au travail face au siphonage de leurs missions, à la disparition de structures et sites, au manque de moyens humains, aux applications informatiques défailtantes, aux choix irresponsables de nos décideurs et décideuses qui ignorent les contraintes et la réalité des services, éléments que vous, responsables administratifs, vous ne pouvez ignorer !

L'exemple de la mise en place de GMBI en est la parfaite illustration. En déployant GMBI avant d'avoir procédé à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, la DG a ouvert la boîte de Pandore.

Les services des Impôts des Particuliers sont impactés par la mise en place de GMBI, contrairement aux annonces mensongères et hypocrites de la DG. Comment peut-on parler de réforme indolore lorsque la décision a été prise de supprimer 1500 postes par anticipation sans aucun recul ?

La conséquence directe est une augmentation de la charge de travail, toujours dans l'urgence, un accroissement du stress, une perte de repères et de sens au travail...

Le message du Directeur Général sur Ulysse est une provocation supplémentaire vis-à-vis des agents actuellement en souffrance suite à la mise en place de GMBI.

Un mot sur le nouveau plan anti-fraude annoncé par le ministre Gabriel Attal. Nous ne développerons pas ici la question du rôle de l'intelligence artificielle, de la régularisation plutôt que du contrôle, des pénalités, etc. nous en resterons, à ce stade, à la question des emplois : augmentation des effectifs du contrôle fiscal et de lutte contre la fraude fiscale de 15% d'ici la fin du quinquennat, soit 1500 emplois supplémentaires. Mais comment seront financés ces emplois ? Une loi de finances rectificative est-elle prévue ? Quels personnels pour occuper ces emplois ? Quelques rappels nous semblent nécessaires: entre 2008 et 2022 c'est 30 446 emplois qui ont été supprimés. En 2023, ce sont 850 suppressions supplémentaires pour un Contrat d'Objectif et de Moyens qui en programme -2 150 sur la période de 2023 à 2027, sachant qu'en septembre 2022, 5 029 emplois restaient vacants.

Concernant le point à l'ordre du jour de cette formation spécialisée, à savoir, la création de la BIR 4, il n'appartient pas aux organisations syndicales de juger du bien-fondé de la création de ce service ou de se positionner sur ce choix.

Si nous réclamons des créations d'emplois pour lutter contre la fraude fiscale, force est de constater que ces créations sont systématiquement autofinancées par des suppressions d'emplois dans d'autres services de la DGFIP comme à la DNEF.

Ainsi, nous regrettons que des créations d'emplois ne soient pas prévues au secrétariat des BIR, à la CJPC, à la cellule AAI et la Division 2. Des emplois dans ces services accompagneraient logiquement l'augmentation de l'activité des BIR.

Par ailleurs, l'absence de création de poste de contrôleur est aussi une source d'interrogation, le poste de contrôleur de la BIR 4 étant autofinancé par la DNEF avec la ponction d'un poste de contrôleur à la BIR 2.

Concernant les locaux de la BIR 4, nous comprenons que la Direction a dû trouver une solution dans l'urgence, mais celle-ci est loin d'être satisfaisante. Les locaux sont trop petits : 31,3 m² pour 8 agents ainsi les agents de la BIR 4 connaîtront des conditions de travail dégradées par rapport aux autres BIR. Pour nous la configuration des locaux de la BIR 4 n'est rien d'autre que la préfiguration de la nouvelle politique immobilière de l'Etat que notre organisation syndicale rejette fermement.

Ainsi, le télétravail forcé sera-t-il imposé à la BIR 4 ou au moins fortement conseillé ?

De plus, le projet présenté aujourd'hui n'est pas accompagné par l'analyse ou l'avis de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, l'absence de cet avis ne nous permet pas de nous positionner sur l'aménagement proposé.

Par ailleurs, nous avons des inquiétudes sur l'alimentation en dossiers de cette BIR mais aussi sur la répartition des dossiers des agents des autres BIR arrivant dans ce service.

Nous avons également une interrogation sur la BIR 2, qui avec la création de la BIR 4 perd un chef de service expérimenté ainsi qu'un contrôleur. Actuellement ils ne sont pas remplacés. Quelle solution pour le 1^{er} septembre ? Nous vous demandons l'assurance que le poste de contrôleur de la BIR 2 soit maintenu au TAGERFIP.

Pour toutes ces interrogations, nous demandons dès à présent une dissociation du vote sur l'avis demandé lors de cette formation spécialisée : d'une part, un avis sur la création de la BIR 4 et d'autre part, un avis sur les futurs locaux de la BIR 4.

Avant de terminer cette déclaration liminaire, nous tenons à saluer le travail du service logistique dans l'aménagement des locaux de la BIR 4, ainsi que la Division 2 et le futur chef de service de la BIR 4 qui dans l'urgence ont dû monter un service. Puis, nous tenons aussi à souhaiter une bonne installation aux futurs agents de ce service dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, nous profitons de cette déclaration liminaire pour apporter tout notre soutien aux collègues qui ont vu leurs centres des Finances Publiques pris pour cible et nous affirmons sans ambiguïté que rien ne peut justifier de tels actes.